



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 18 Octobre 2018

Compte-rendu affiché le : 26 octobre 2018

Date de convocation du conseil municipal : 10 octobre 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

Membres présents : M. Bernard AUDRAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Antonio GODOY ; M. Bernard GUY ; Mme Marie-Pierre SABATIER ; Mme Louisiane DELMAS ; Mme Magnhia MENGUS ; Eliette CAMUT ; M. Sébastien DUMONT ; M. Éric PEROLAT

Membres absents ayant donné pouvoir : Rodolphe MILHAU (Procuration Gilles GROS) ; Mme Isabelle PUJALTE (Procuration Sébastien DUMONT) ;

Membre absent :

oooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juillet 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 06 septembre 2018.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

- I- Participation aux frais de scolarité - Saint GUIRAUD
- II- Autorisation de déposer le dossier de subvention pour la DETR 2019.
- III - Autorisation de déposer le dossier de subvention pour la mairie à la région et au département
- IV- Autorisation de faire les demandes de subventions à la région et au département pour l'Eglise
- V – Validation du RPQS 2017 – Syndicat Intercommunal du Pic Baudille.
- VI- Don aux sinistrés de l'AUDE

VII - Questions diverses :

Monsieur le Maire ouvre la séance.

POINT N°1: Participation aux frais de scolarité - Saint GUIRAUD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune accueille les enfants de SAINT-GUIRAUD puisque cette dernière ne dispose pas d'école. La commune de SAINT-GUIRAUD participe aux dépenses correspondantes. Les conditions de cette participation sont fixées par une convention à intervenir entre les deux communes.

Les dépenses engendrées et supportées par la commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ sont distinguées en deux parts : les frais de fonctionnement de l'école d'une part, et le coût des repas pris à la cantine scolaire municipale d'autre part.

Ces montants ne sont connus qu'en fin d'année scolaire. Ils ont été établis pour l'année scolaire 2017-2018, et s'élèvent respectivement à :

- 959.15 € par enfant pour le fonctionnement de l'école,
- 3.73 € par repas.

Monsieur le Maire propose d'établir la convention pour l'année 2017-2018 sur les bases précédentes et précise que la somme globale est en nette diminution par rapport à l'année dernière pour plusieurs raisons : diminution du nombre de services à la cantine, diminution du personnel, retard de facturation par la Communauté de communes du Clermontais d'une partie de l'eau consommée, réorganisation des plannings du ménage.

L'année prochaine, le mode de calcul et la répartition des sommes devront être repensés pour intégrer le transfert de compétence du périscolaire à la Communauté de Commune du Clermontais.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2: Autorisation de déposer le dossier de subvention pour la DETR 2019.

Monsieur le Maire indique que le permis de construire de la future mairie est en cours d'instruction et que la commission d'accessibilité a validé le dossier. Il convient donc de lancer la demande de subvention, sur la base des études élaborées par le cabinet d'architecte, auprès des services de l'Etat.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3: Autorisation de déposer le dossier de subvention pour la mairie à la région et au département

Concernant le projet évoqué dans la question précédente, il est possible que le Conseil Départemental et la Région Occitanie participent financièrement. Monsieur le Maire déposera un dossier auprès de ces deux éventuels partenaires si le Conseil Municipal l'y autorise.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4: Autorisation de faire les demandes de subventions à la région et au département pour l'Eglise

M. le Maire indique que le montant de la dernière phase de travaux de rénovation de l'Eglise s'élève à 188 940 €.

Afin de pouvoir entamer les travaux l'année prochaine, il convient de solliciter dès à présent l'Etat, la Région et le Département.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°5: Validation du RPQS 2017 – Syndicat Intercommunal du Pic Baudille.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute autorité délégante à l'obligation de produire un rapport sur les prix et la qualité des services. Ce document est réglementaire et doit permettre l'information du public. Il doit être présenté au conseil municipal qui délibère pour attester avoir eu connaissance du document.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2017 fourni par la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault pour le compte de l'ancien Syndicat Intercommunal des eaux du Pic Baudille, le Conseil Municipal le valide et précise qu'il sera tenu à la disposition du public.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°6: Don aux sinistrés de l'AUDE

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'à la suite des violentes intempéries qui ont touché le département de l'AUDE, l'Association des Maires de France, section HERAULT, lance un appel aux dons afin d'aider les communes dans le besoin. Cette aide peut prendre deux formes, la première, matérielle, en faisant des dons auprès de la croix rouge et de l'association des maires de l'AUDE qui organiseront des distributions, et la deuxième financière. L'AMF regroupera les dons financiers et transmettra la somme à l'association des maires de l'AUDE.

Il est donc proposé de faire don de la somme de 3 000€ en soutien aux communes. La somme sera inscrite à l'article 6574.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°7: Questions diverses

M. Le Maire indique qu'il est convié à une réunion de la Communauté de Communes du Clermontois pour indiquer aux services des eaux et de l'assainissement les projets de voirie de la commune jusqu'en 2020 afin de préparer un calendrier de travaux.

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), la phase de diagnostic est terminée et une réunion sera bientôt organisée pour débiter l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Considérant que l'approbation de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) nécessite de

respecter les orientations déclinées dans le SCOT, il est prudent de différer la conclusion du PLU, dans l'attente de la finalisation du SCOT.

M. AUDRAN, Adjoint aux finances et membre de la CLECT, (Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées), indique qu'une séance aura prochainement lieu à la Communauté de Communes du Clermontais pour valider le montant qui sera retenu à la commune dans le cadre du transfert de la compétence « périscolaire » à la CCC. La méthode de calcul retenue est atypique en raison de la réforme des rythmes scolaires qui perturbe les chiffres à prendre en compte dans le cadre de ce transfert. Aussi, il est prévu que la CLECT puisse se réunir à nouveau l'an prochain pour faire un point sur la charge transférée et éventuellement modifier le montant retenu.

Le prochain Conseil d'école aura lieu le lundi 12 novembre 2018.

Concernant l'aire de co-voiturage de l'Arnoux. Monsieur le Maire a reçu copie du courrier, du Président du Conseil Départemental, adressée à la Communauté de Commune du Clermontais qui stipule que le Conseil Départemental est d'accord pour entamer le projet.

Les travaux de la Californie ont débuté et il sera nécessaire de bloquer l'avenue du Bosquet pendant une longue période. La déviation se fera par les Abades pour les voitures et par SAINT-GUIRAUD/RABIEUX pour les poids lourds.

Les travaux du monument aux morts seront bientôt terminés.

Les conseillers municipaux reviennent sur les problèmes d'incivilités sur le village : collectes des ordures ; déjections canines... De plus il est indiqué que le problème des stationnements gênants n'a toujours pas de solution.

La séance est levée à 20h30